



**International
Institute for
Environment and
Development**

Programme Zones Arides

Dossier no. 113

Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?

Jean-François Bélières,
Pierre-Marie Bosc, Guy Faure,
Stéphane Fournier, Bruno Losch

Octobre 2002

Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?

Jean-François Bélières, Pierre-Marie Bosc, Guy Faure,
Stéphane Fournier, Bruno Losch

Dossier no. 113

A propos des auteurs

Jean-François Bélières, Pierre-Marie Bosc, Guy Faure, Stéphane Fournier, Bruno Losch.

Les auteurs sont membres des programmes "Agricultures familiales" et "Savanes et systèmes irrigués" du Département Territoires, Environnement et Acteurs (TERA) du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). CIRAD-TERA, TA 60/15, 73 rue J-F Breton, 34398 Montpellier Cedex 5, France. www.cirad.fr Les auteurs peuvent être contacté à: bosc@cirad.fr

Cette étude a été préparée pour l'atelier "Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux", organisé conjointement par le Groupe de Recherche-Action pour le Foncier (GRAF), Burkina Faso, le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), France, et l'IIED. Cet atelier a eu lieu à Ouagadougou, Burkina Faso, le 19-21 mars 2002, et a rassemblé 80 experts sur le foncier venants des différents pays de l'Afrique de l'ouest pour échanger leurs expériences et leurs opinions sur l'évolution des droits et des politiques foncières dans la région. Les actes de cet atelier seront publiés en décembre 2002. Pour plus d'informations, contacter drylands@iied.org

Table des matières

1. Introduction : comment appréhender les recompositions en cours ?	1
1.1 Retour sur quelques définitions.....	2
1.2 Une différenciation induite et accélérée par la libéralisation....	4
1.3 Les études récentes illustrent les évolutions en cours.....	6
1.4 Méthodes d'analyse.....	7
2. Les transformations récentes en zone irriguée sahélienne	11
2.1 Le cas du delta du fleuve Sénégal.....	11
2.2 L'Office du Niger au Mali : la capacité de l'agriculture familiale à répondre favorablement à un environnement incitatif.....	17
3. Des éclairages complémentaires	25
3.1 Le cas de la zone cotonnière du Burkina Faso : la capacité d'ajustement des exploitations familiales.....	25
3.2 Le cas de la filière palmier à huile au Bénin: changement technique, nouveaux acteurs et différenciation agricole.....	27
4. Quelques pistes de réflexion	31
4.1 De très fortes capacités de réponse des agricultures familiales africaines.....	31
4.2 La nécessité de documenter les évolutions des situations agricoles.....	31
4.3 La sécurisation foncière.....	33
4.4 La place et le rôle des organisations paysannes et rurales dans les débats sur les politiques publiques	34
Bibliographie	36

1. Introduction : comment appréhender les recompositions en cours ?

L'agriculture en Afrique de l'Ouest fait face à un double défi : produire plus et mieux pour répondre à la croissance des besoins alimentaires et en particulier approvisionner les villes ; assurer des revenus et donc des emplois à la population rurale afin de réduire les flux migratoires et de lutter contre les inégalités et la pauvreté qui concernent d'abord les campagnes.¹ Comme toutes les agricultures du monde, et à l'exception de quelques complexes agricoles et agro-industriels de type capitaliste, les agricultures ouest-africaines sont d'abord familiales. Le discours politique dans plusieurs pays de la région tend à opposer de plus en plus une agriculture productiviste dotée de moyens de production à fort contenu en capital et intégrée aux marchés, voire à certaines firmes, et des agricultures familiales plus « classiques », relevant d'un modèle général commun et qui seraient présentées *a priori* moins efficaces économiquement, moins aptes à affronter les contraintes et à profiter des opportunités du nouveau contexte économique et institutionnel issu du processus de mondialisation.

Les producteurs agricoles correspondent à une grande variété d'exploitations agricoles, caractérisée par des différences importantes et souvent croissantes, notamment en terme de superficies disponibles et de moyens techniques, avec dans certains cas le recours privilégié voire exclusif à la main-d'œuvre salariée et un niveau d'investissement élevé. La question de la sécurisation foncière, tout comme celle de la pérennité d'accès aux autres facteurs de production, se pose à l'évidence différemment selon les situations concrètes et justifie la prise en compte des importantes recompositions en cours dans la structure même des agricultures africaines.

Ainsi, selon nous, la question centrale que doivent aujourd'hui affronter les politiques agricoles est celle de la gestion d'une segmentation progressive des agricultures ouest-africaines. En effet, les écarts sont croissants et voient l'émergence d'une minorité d'exploitations, fortement dotée en facteurs de production et en capital social, évoluant vers une logique d'entreprise et la production de biens agricoles exclusivement destinés au marché, qui s'oppose à une agriculture plus « traditionnelle », à cheval entre logiques d'autoconsommation et de marché, avec des dotations en facteurs plus inégales et plus fragiles.

1. Selon la Banque mondiale (2000), 70% des pauvres vivent aujourd'hui en milieu rural.

En forçant le trait, les politiques libérales post-ajustement auraient même tendance à renforcer et cristalliser ce dualisme, la première catégorie relevant naturellement de tout l'arsenal des incitations liées à la promotion du secteur privé, la seconde relevant au contraire des mesures de lutte contre la pauvreté. Mais le développement d'entreprises agricoles « modernes et performantes » constitue-t-il une réelle solution aux besoins ? Aujourd'hui en Afrique, la priorité se résume-t-elle à la production de biens agricoles ? L'agriculture n'a-t-elle pas aussi un rôle éminent à jouer en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de l'emploi ? Quel sera le devenir des exploitations marginalisées et des populations qui en vivent, faute de secteurs d'activités alternatifs, sachant qu'en 2000 60% de la population active du continent africain est encore agricole, soit 195 millions de personnes (Losch, 2002).

Il existe donc un défi majeur en termes de politiques publiques et de dispositifs d'appui rénovés, mieux à même de prendre en compte ces « grandes masses », la réalité du nouvel environnement international et ses conséquences sur les secteurs agricoles nationaux. Et, dans cette perspective, les agricultures familiales sont probablement les mieux dotées pour s'adapter à la mondialisation grâce à leur flexibilité et leur capacité d'adaptation.

1.1 Retour sur quelques définitions

Mendras (1976) oppose le paysan et l'agriculteur sur quelques critères discriminants permettant de définir des idéaux-types et notamment : l'autonomie relative des collectivités paysannes par rapport à la société englobante qui les domine ; l'importance de l'autosubsistance chez les paysans, alors qu'elle tend à disparaître chez les agriculteurs ; une prégnance du groupe domestique dans l'organisation du travail avec une faible spécialisation des tâches chez les uns et une tendance à la spécialisation des tâches chez les autres, renforcée par l'influence prépondérante des techniques et du marché. Ces divergences peuvent être résumées dans le tableau 1.

Il n'est pas facile de caractériser les agricultures africaines d'aujourd'hui en référence à ces idéaux-types. En effet la grande majorité d'entre elles reposent sur le groupe domestique pour la mobilisation du travail, avec un recours au travail salarié – très variable – mais qui, hormis dans les formes d'agriculture d'entreprise, reste complémentaire par rapport au travail familial. Les tâches sont plus ou moins spécialisées selon les sys-

Tableau 1 : Caractéristiques comparées entre deux idéaux-types		
	Paysan	Agriculteur
Autonomie de la collectivité locale	Relative	Nulle
Autosubsistance	Doublée de production pour le marché	Nulle
Spécialisation des tâches	Faible	Forte
Attribution des tâches	Groupe domestique	Technologie et marché

tèmes de production mais, de manière générale, il est rare d'observer une spécialisation qui exclut toute autre production ou toute autre source de revenu para ou extra-agricole. En ce qui concerne la relation au marché, le temps des économies autarciques – qui dans les faits n'a jamais existé – est révolu et de nos jours toutes les unités de production sont à des degrés divers, mais le plus souvent fortement, reliées aux mécanismes de l'échange. Depuis les pasteurs sahéliens qui vendent leur bétail dans les pays du golfe de Guinée jusqu'aux producteurs de cacao ivoiriens qui se retrouvent en prise directe avec les multinationales de l'agroalimentaire, peu échappent aux lois de l'économie marchande par la vente de leurs produits ou de leur travail comme moyen de compléter les revenus de la famille. De plus en plus, les systèmes de production agricoles évoluent vers des systèmes d'activités complexes, à l'origine d'une palette de revenus composite, basés tant sur des activités agricoles que non agricoles et surtout le développement des transferts familiaux liés au rôle croissant et souvent majeur des migrations.

Par rapport aux idéaux-types de Mendras, la très grande majorité des agricultures africaines se situe donc dans un « entre-deux » où il est aussi difficile de parler de paysans que d'agriculteurs au sens où ce dernier les définit. Ces observations nous conduisent à préciser ce que nous entendons par agriculture familiale (Lamarche, 1991 et 1994), concept qui nous semble pertinent pour aborder les évolutions actuelles des agricultures ouest-africaines. L'agriculture familiale correspond à une forme de production qui se caractérise par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale. Cette relation influe sur le processus de décision, c'est à dire sur le choix des activités, l'organisation du travail familial, la gestion des facteurs de production et la transmission du patri-

moine (Cirad-Tera, 1998). Ce type d'agriculture, qui fournit la majeure partie de la production agricole mondiale, revêt une place centrale dans les pays « des Suds » dans la mesure où il joue un rôle essentiel en matière d'emploi. Afin de tenir compte de la diversité des formes d'organisation sociale et des situations locales africaines, le recours au pluriel s'avère toutefois nécessaire ; nous parlerons donc des agricultures familiales.

Par rapport à cette définition, la notion de « producteur rural » renvoie à une réalité beaucoup plus hétérogène qui inclut d'autres formes de production. Un producteur se caractérise en effet par la mise en œuvre d'une fonction de production – pour le marché de manière implicite – sans préjuger de l'organisation que prend cette production. On peut en effet être producteur en étant propriétaire des moyens de production et des résultats sans être directement impliqué dans le processus de production lui-même, ni résider forcément en milieu rural, et sans que l'unité familiale soit impliquée dans les activités agricoles (grâce au recours à des formes de métayage ou de salariat). Tout comme il est possible d'être producteur sans terre en ayant recours par la location de parcelles. L'utilisation de l'appellation « producteurs ruraux » peut donc, selon nous, induire des confusions ou du moins amener à mettre sur le même plan des agents économiques fort inégalement dotés en moyens de production et avec des stratégies d'action largement différentes.² Elle ignore le clivage entre le chef d'exploitation familiale impliqué directement avec son ménage dans la production et le chef d'entreprise, parfois absentéiste du lieu de production, se préoccupant surtout (éventuellement par une gestion déléguée) du rendement de son patrimoine et de son capital investi.

1.2 Une différenciation induite et accélérée par la libéralisation

Le processus de libéralisation engagé en Afrique sub-saharienne (ASS) depuis la fin de la décennie 1980 se traduit par des changements struc-

2. Le débat sur les termes employés n'est pas neutre, comme en témoigne le positionnement actuel de certains syndicats agricoles français qui revendiquent le terme d'agriculture paysanne par opposition aux formes plus intensives et productivistes qui ont marqué les quarante dernières années en Europe de l'Ouest. En Afrique de l'Ouest, le ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest) revendique l'appellation « agricultures familiales », terme jusqu'alors peu usité sur ce continent, qui signifie la défense d'un certain modèle agricole face aux risques de l'intégration et de la concentration liés à la libéralisation.

turels profonds dans la configuration des agricultures africaines³ qui peuvent induire un accroissement des inégalités entre les différentes catégories d'acteurs au sein du secteur agricole et/ou entre les acteurs de la production eux-mêmes.⁴

La croissance des asymétries entre les différents agents du secteur agricole découle directement du désengagement des États et du mouvement international de fusions-acquisitions parmi les firmes de l'industrie et du négoce, qui se traduisent par l'émergence de macro-acteurs privés dans les filières agricoles africaines et d'un rapport de force défavorable aux opérateurs locaux.

Au niveau de la production, l'environnement plus concurrentiel pour l'accès aux facteurs de production (capital et terres), la fin des "encadrements" de la production, la présence plus affirmée des firmes internationales, l'appui ciblé des bailleurs de fonds expliquent l'émergence d'une minorité d'opérateurs agricoles ou agroalimentaires privés nationaux, fréquemment positionnés sur les segments d'exportation spécialisés (par exemple fruits, produits maraîchers) ou dans les filières liées à l'approvisionnement urbain (aviculture, élevages porcin et ovin). Ces opérateurs ont généralement une base rurale mais bénéficient le plus souvent de conditions particulières qui ont permis un processus initial d'accumulation accéléré (notamment sur le plan foncier) : appartenance à des réseaux économiques et politiques, accès privilégié à l'information stratégique (interface fréquente avec les firmes, bailleurs et banques) ; accumulation dans le secteur extra-agricole et réinvestissement dans l'agriculture.

L'émergence de cette « agriculture d'entreprise » issue des recompositions économiques est suffisamment palpable et tangible pour qu'elle soit perçue comme un enjeu – en ce qu'elle préfigure un nouveau modèle agricole – par les organisations professionnelles qui sont en cours de structuration au niveau national et sous-régional. Elle pourrait préfigurer une dualisation possible de l'agriculture africaine, à l'instar de l'évolution latino-américaine, entre un petit secteur compétitif, « moderne et inséré dans

3. Le modèle étatique post-colonial avait maintenu la continuité avec le mode d'organisation de l'après seconde guerre mondiale, associant une grande masse d'agriculteurs – planteurs – producteurs, sans structures représentatives réelles, et une régulation par l'État. Ce mode d'organisation est profondément remis en cause par les réformes initiées dans les années 1980.

4. La libéralisation induit une croissance du risque économique pour les agriculteurs, liée à la fin des protections de marché et des accords internationaux, des soutiens et de la coordination administrée, à l'origine d'une concurrence accrue et d'une plus grande instabilité des prix.

les marchés » et une grande masse de ruraux marginalisés et poussés vers le secteur social (cf. Losch, 2002).

Ce mouvement est accompagné et renforcé par les bailleurs de fonds internationaux et les nouveaux credo de l'aide publique au développement (APD) qui combinent plusieurs options, non sans ambiguïtés. De façon dominante, les mécanismes de l'aide impliquent un traitement différencié des différents types d'agents économiques, selon leur compétitivité potentielle (ou espérée !) avec – comme déjà évoqué – d'un côté la promotion de l'entreprise privée et de l'autre la lutte contre la pauvreté. Certains bailleurs ne semblent cependant pas renoncer à la possibilité d'une modernisation des agricultures familiales.

Une inflexion est cependant notable par rapport au registre des décennies antérieures. En effet, alors que l'époque coloniale et la période post-indépendances avaient été marquées par une idéologie de la modernisation passant par la promotion de nouvelles structures de production destinées à devenir les moteurs du changement économique et « culturel » de l'agriculture⁵ – avec des succès très mitigés et beaucoup d'échecs – certains programmes s'attachent aujourd'hui à l'amélioration de la structuration interne et de l'environnement de l'agriculture.⁶

1.3 Les études récentes illustrent les évolutions en cours

Qu'en est-il réellement de l'efficacité économique et des capacités d'adaptation au marché des agricultures familiales par rapport aux exploitations habituellement qualifiées de « modernes » dans le discours techniciste du simple fait d'un recours plus important au capital et à la main d'œuvre salariée ? Que nous apprennent les études disponibles sur les capacités d'innovation des exploitations familiales comparées aux entreprises agricoles souvent présentées comme les éléments moteurs du changement ? De manière plus large quelles sont les conséquences de l'apparition de ces nouveaux acteurs (agriculteurs d'entreprise) sur le fonctionnement global des filières dans lesquelles ils se sont positionnés ? Concernant la dimen-

5. Ce changement des structures peut s'assimiler à un mythe qui traverse les indépendances et les frontières avec une récurrence attestée par l'historique des interventions. On citera par exemple les différentes expériences « d'installation des jeunes » en Côte d'Ivoire, au Sénégal (opération Gopec) ou au Congo-Brazzaville (Agricongo). La coopération française a longtemps véhiculé cette vision de la modernisation (Sarraud-Woods, 1998).

6. Voir à cet égard les projets « professionnalisation de l'agriculture » du ministère français de Affaires étrangères ou encore la réforme des services agricoles soutenue par la Banque mondiale qui vise à intégrer les organisations paysannes dans la négociation et la mise en œuvre des services de recherche et de vulgarisation (Bosc *et al.* 2002(a)).

sion « sécurisation foncière », quels producteurs envisage-t-on de sécuriser et au détriment de quels autres ? Quels sont dans ce domaine les apports des études locales ?

Nous n'aborderons pas ici la relation entre propriété foncière et intensification déjà traitée par ailleurs (Lavigne Delville, 1998). Nous allons plutôt nous baser sur plusieurs cas, étudiés au cours des dernières années par des équipes du Cirad. Ces travaux mobilisent des méthodes et outils diversifiés permettant, à partir de données quantifiées, d'apprécier dans des contextes variés les capacités des agricultures familiales à valoriser leurs facteurs de production et, plus globalement, à s'engager de manière efficace dans des processus d'innovation.

Nous avons retenu à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest deux cas portant sur des périmètres irrigués au Sénégal et au Mali. Ce choix se justifie par l'importance des interventions publiques dans la région sahélienne au cours des dernières décennies et par la dimension « modernisation » qui sous-tend ce type d'intervention qui concerne majoritairement des agricultures familiales. Nous apporterons ensuite deux éclairages complémentaires succincts à travers une situation en zone cotonnière du Burkina Faso et un cas d'agriculture de plantation portant sur les dynamiques de la filière huile de palme au sud du Bénin.

Ces situations ne sont bien sûr pas représentatives de la diversité des agricultures d'Afrique de l'Ouest. Elles offrent une première analyse et un support aux discussions de l'atelier. Mais elles appellent aussi à des investissements nouveaux pour améliorer la connaissance et la représentation des changements en cours à l'échelle régionale.

1.4 Méthodes d'analyse

Il est difficile de proposer un cadre d'analyse simple et circonscrit des différents types d'exploitations agricoles en ASS. Comment comprendre la réalité et les dynamiques des agricultures familiales et de leurs organisations avec une approche suffisamment large pour ne pas limiter les analyses à quelques paramètres technico-économiques ? Quels éléments en tirer pour faire des propositions en termes de politiques publiques ? Et surtout, comment évaluer les effets des politiques mises en oeuvre – et notamment les politiques foncières – sur les exploitations agricoles ?

Les différentes études de cas présentées ici illustrent quelques exemples de méthodes mises en œuvre pour appréhender les dynamiques des agricultures familiales. Néanmoins, la mesure des effets des politiques agricoles reste particulièrement délicate et constitue un véritable champ de recherche.

La difficile évaluation des effets des politiques agricoles

Le premier écueil à surmonter dans l'évaluation des politiques est d'ordre conceptuel et concerne le passage de la représentation théorique des problèmes économiques à la mesure effective. Le deuxième aspect, non moins important, a trait à l'échelle d'évaluation et fait resurgir le débat classique sur les niveaux « macro » et « micro » (le « *no bridge* » étant encore souvent de rigueur). Enfin, l'importance des questions posées et leur portée en termes d'application des mesures de politique économique sont souvent sans commune mesure avec les moyens et les instruments mis en œuvre pour disposer d'une information crédible et cohérente. Le désir d'obtenir des résultats rapides, le souci de l'intelligibilité et le fort besoin de légitimité des analystes conduisent assez souvent à l'utilisation de modèles squelettiques, tant la simplification est poussée à l'extrême, pour représenter et agir sur une réalité économique dont la complexité n'est pourtant plus mise en doute.

Les démarches mises en œuvre pour évaluer les situations socio-économiques, planifier des opérations d'investissement et de développement et apprécier les effets des politiques et projets exécutés sont souvent très réductrices. Pour diverses raisons compréhensibles (liées au manque d'informations statistiques fiables, aux faibles moyens disponibles, à la complexité des systèmes de production dans lesquels le social et l'économique interagissent, etc.), la totalité des activités productives des exploitations familiales n'est pas prise en compte et, bien souvent, les analyses faites ne concernent qu'une petite partie des exploitations agricoles - celles qui sont directement concernées par le projet. Ainsi, la capacité productive et d'adaptation réelle des exploitations familiales d'un territoire est souvent sous-estimée.

Seules les exploitations familiales les plus spécialisées, notamment dans les zones où prédominent des cultures d'exportation, et celles bénéficiant d'aménagements publics, comme les périmètres irrigués, ont générale-

ment une part importante de leurs revenus issue directement des productions agricoles.⁷

Par ailleurs, il existe souvent une certaine confusion entre les normes utilisées pour la planification des opérations – souvent optimistes, ce qui permet d’afficher des taux de rentabilité interne élevés – et les résultats technico-économiques réels obtenus par les exploitations agricoles familiales bénéficiaires des investissements. Cette confusion peut être entretenue par l’un ou l’autre, ou même l’ensemble des intervenants : rendements et prix moyens de vente surestimés pour la culture ou l’activité « principale » et à l’inverse rendements et prix moyens sous-estimés pour les cultures ou activités « secondaires ». Autant d’éléments qui induisent une spécialisation des exploitations au détriment de la diversification traditionnelle des exploitations familiales d’Afrique subsaharienne.

Les analyses classiques de filières ne permettent pas de rendre compte de la réelle efficacité économique des exploitations agricoles familiales dans un territoire donné (Hugon, 1994). Les analyses de systèmes agraires sont difficiles à mettre en œuvre car la diversité des situations est une source de complexité qui souvent limite l’analyse elle-même et finalement la production de résultats facilement utilisables (Benoit-Cattin, 1994). Il y a donc un besoin d’amélioration des méthodes d’analyse afin de mieux prendre en compte la productivité de systèmes d’activités complexes et variés, ainsi que les inter-relations entre les activités et la redistribution des revenus dégagés. Les pistes de progrès à apporter passent très certainement par la prise en compte des économies locales ou régionales (Bélières et Touré, 1999) et des nouvelles formes de coordination entre acteurs induites par la libéralisation. Le développement n’est plus essentiellement considéré comme un processus d’accumulation du capital mais plutôt comme un processus de changements organisationnels (Hoff et Stiglitz, 2000).

Les méthodologies utilisées pour les études de cas

Les méthodologies utilisées dans les différentes études de cas reposent toutes sur des suivis ou des enquêtes détaillées permettant d’apprécier les performances des unités considérées (ménages, exploitations agricoles

7. Certaines exceptions sont cependant patentées. C’est le cas par exemple de la moyenne vallée du fleuve Sénégal où, malgré des décennies de projets, les revenus agricoles ne concernent que de l’ordre de 15 % du revenu global du fait du poids prépondérant des revenus des migrants (Bélières et Yung, 1998).

et/ou organisations paysannes) et d'analyser leur fonctionnement (analyse micro-économique). Les modes de collecte des données peuvent être différents : avec des enquêteurs dédiés, ou en impliquant directement l'un des membres de l'exploitation agricole spécifiquement formé à cette fin (cas de l'Office du Niger au Mali), ou encore dans le cadre d'actions de conseil de gestion aux exploitations. Les données collectées sont plus ou moins précises avec, par exemple, un suivi des budgets des membres des ménages basé sur le relevé des dépenses et recettes (notamment pour les cas du Burkina et du Mali). L'inventaire du patrimoine de chaque unité enquêtée et son suivi dans le temps sont également des éléments intéressants pour apprécier les stratégies des exploitants, en plus des informations classiquement collectées que sont les facteurs de production, les itinéraires techniques et les budgets d'activité. Ces enquêtes sont en général complétées ou mises en perspective par des analyses qui permettent d'apprécier la représentativité des différents types étudiés et de valider certains résultats.

Les analyses reposent toutes sur l'élaboration d'une typologie. Celle-ci est diversifiée. Elle peut reposer sur des critères « classiques » basés sur les facteurs de production (cas du Sénégal par exemple), sur des différences de niveau et de choix techniques (cas du Burkina et du Bénin) ou sur l'identification des stratégies mises en œuvre par les agriculteurs (cas du Mali et du Bénin). L'élaboration des typologies est une phase importante de la méthodologie et de l'analyse et elle influence fortement la configuration et la qualité des résultats finaux. Enfin, les méthodologies intègrent également des approches méso-économiques en terme de filière et/ou de territoire.

2. Les transformations récentes en zone irriguée sahélienne

Nous allons examiner successivement les transformations récentes des agricultures familiales dans deux contextes d'agriculture irriguée en Afrique de l'Ouest : le delta du fleuve Sénégal et le delta intérieur du Niger au Mali.

2.1 Le cas du delta du fleuve Sénégal

Parmi les tentatives infructueuses menées en Afrique sahélienne pour créer un secteur agricole « moderne » basé sur de grandes entreprises agricoles capables de dégager des excédents de commercialisation, l'aménagement hydro-agricole du delta du fleuve Sénégal constitue un bon exemple. L'évolution de l'économie agricole de cette petite région indique que la disponibilité foncière et l'accès aux capitaux ne sont pas des éléments suffisants pour l'émergence et la consolidation d'entreprises.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'ajustement structurel, avec notamment la libéralisation de l'accès aux facteurs de production, ont permis de faire émerger brièvement quelques entreprises agricoles (grandes superficies, capitaux importants, entrepreneur commerçant ou fonctionnaire, recours à la main-d'œuvre salariée, etc.). Mais la plupart d'entre-elles se sont rapidement effondrées avec le resserrement du crédit et la dévaluation du franc CFA. Ce sont les exploitations familiales, de taille plus petite,⁸ qui ont pris le relais en augmentant en francs courants la valeur ajoutée de la production irriguée par une amélioration de la productivité des facteurs, confirmant ainsi que la productivité de l'agriculture dépend faiblement des structures d'exploitation – car « *il est vraisemblable que les économies d'échelle jouent un rôle négligeable en agriculture* » (Boussard, 1987) – et beaucoup plus de l'environnement économique et institutionnel (notamment en terme d'accès au capital et au marché et de rapports de prix).

A la recherche d'une agriculture moderne capable de satisfaire les besoins alimentaires nationaux

Les puissances coloniales avaient organisé la spécialisation économique de

8. Trois types d'exploitation ont été retenus pour l'analyse caractérisés notamment par des superficies moyennes disponibles en terres irriguées nettement différentes : 1,8 ha pour les exploitations de petite taille, 9,7 ha pour les exploitations moyennes et 53 ha pour les grandes.

leurs territoires coloniaux en fonction de ce qu'elles considéraient comme leurs avantages comparatifs. Cette politique se traduisait par la production et l'exportation de produits agricoles à bon marché et permettait en retour l'écoulement des produits manufacturés européens de consommation courante. De cette époque date la conception et la réalisation de grands projets d'aménagements hydro-agricoles, dont celui du delta de la vallée du fleuve Sénégal. Dans une zone très peu peuplée, dotée de capacités productives importantes en raison de la disponibilité en eau, le pouvoir colonial comptait développer par la contrainte une agriculture productive et moderne. Cette option de développement a été reprise par les gouvernements qui se sont succédés après l'indépendance (Sarraut-Woods, 1998) et l'aménagement de la Vallée du fleuve Sénégal a constitué pendant très longtemps l'option principale pour le développement agricole du pays, notamment après la crise du secteur arachidier.

Cette politique de mise en valeur s'est traduite par une artificialisation croissante du milieu avec la construction d'infrastructures hydrauliques, la réalisation de grands périmètres hydro-agricoles et la vulgarisation de techniques de production « modernes » (itinéraires techniques, matériel végétal) issues de la recherche agronomique tropicale et des acquis de l'agriculture européenne. Ce modèle de développement agricole reposant sur une mobilisation importante de capitaux comportait tous les ingrédients pour aboutir à une Révolution verte de type asiatique mais il était aussi marqué par son caractère fortement administré puisque la filière rizicole était entièrement intégrée par l'Etat (Bélières, 1995).

Les résultats obtenus sont toutefois restés largement inférieurs aux prévisions aussi bien en termes de superficies aménagées et de rentabilité économique des investissements réalisés que de contribution à la satisfaction des besoins nationaux en riz (Bailhache *et al.*, 1982 ; Seck, 1991; Randolph, 1997). Dès le début des années 1980, le modèle ne fut plus jugé viable alors même que la riziculture commerciale devenait la composante principale des systèmes de production de la zone (Le Gal, 1992). Malgré la mise en service des grands barrages et une concentration des investissements agricoles nationaux dans cette région (Duruflé, 1996), le delta et la vallée ne sont pas devenus « la Californie du Sénégal », ce qui a fait écrire à Engelhard (1991) que « *la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal relève de la mythologie (le vieux 'rêve édénique') et de l'idéologie 'auto-suffisante' (sortir de la dépendance et échapper au chantage alimentaire des riches, c'est produire ce qu'on consomme)* ».

La mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel et de libéralisation définies dans le cadre de la NPA (nouvelle politique agricole) en 1984, va se traduire par un désengagement progressif de l'Etat de la filière rizicole jusqu'à la dévaluation du FCFA (en 1994) qui va modifier ce modèle de développement sans pour autant que ce dernier soit véritablement remis en cause. Mais, par la suite, le désengagement va être « brutal » entraînant de profonds bouleversements dans la filière et dans la structure de l'économie régionale.

Le retrait de l'Etat a été important puisqu'il a porté sur de nombreuses activités productives et commerciales : crédit agricole, approvisionnement en intrants, gestion de l'eau et des aménagements, etc. mais aussi gestion foncière. Ses premiers effets seront spectaculaires avec une progression très forte, au début des années 1990, des indicateurs classiques que sont les superficies aménagées et cultivées, les rendements et en final la production brute.

La libération de l'économie (partielle au départ) a permis le développement rapide d'un secteur privé en amont et en aval de la production agricole, mais aussi au niveau même de la production avec de nouveaux entrepreneurs constitués en groupements d'intérêt économique (GIE) dont une bonne partie provenait d'autres secteurs d'activités (fonctionnaires, commerçants, professions libérales). Parmi les mesures les plus importantes à l'origine de cette croissance agricole figurent le transfert de la gestion foncière de l'Etat aux communautés rurales et une politique de crédit de masse. Deux éléments qui permettaient un accès facile aux deux facteurs de production les plus difficiles à obtenir en Afrique sahélienne : la terre proche d'une source d'eau et le capital.

Le développement d'une agriculture moderne basée sur de grandes exploitations (ou entreprises) agricoles semblait être enfin acquis et confortait l'idée que l'essentiel de la production agricole (de riz plus particulièrement) dont avait besoin le pays pour nourrir les populations urbaines pouvait être issu d'un secteur agricole moderne en opposition à un secteur « traditionnel » constitué de petites exploitations agricoles familiales encore tournées vers l'autosuffisance.

Cependant, cette « révolution agricole » générée par la libéralisation des facteurs de production s'est avérée être mal préparée et maîtrisée et elle ne durera que le temps nécessaire à... l'épuisement des crédits qui lui étaient alloués.

Une croissance agricole liée à une course à la terre « entretenue »

Ainsi, à partir de 1988, les «gros agriculteurs» et notables ruraux soucieux d'accroître leur domaine foncier et les néo-ruraux et investisseurs urbains désireux de s'engager dans une production rizicole réputée «rentable» se sont lancés dans la course à la terre. Les conseils ruraux⁹ ne feront rien pour freiner ce mouvement d'occupation de l'espace et affecteront très largement des terres, dans certains cas au-delà des disponibilités réelles, comme par exemple dans la communauté rurale de Ross-Béthio où auraient été affectés plus de 50 000 ha de terres à aménager, de 1987 à 1991.

Mais l'affectation de terres par le conseil rural ne représente qu'une première étape puisque le bénéficiaire est tenu d'aménager pour matérialiser cette affectation, puis d'exploiter pour la conserver, la communauté rurale pouvant retirer la terre en l'absence de mise en valeur pendant trois années successives. L'attributaire doit donc financer l'aménagement, disposer d'un groupe motopompe et faire face aux frais de la culture de riz avec des charges avant récolte de l'ordre de 150 à 175 000 Fcfa/ha (avant dévaluation).

Ainsi, la course aux affectations de terres n'aurait pu se concrétiser par un développement rapide des superficies aménagées sans une grande disponibilité en capitaux et le recours à la mécanisation qui permettait l'accroissement des superficies cultivées par actif.

La crise du crédit de 1993, avec la baisse des encours et le durcissement des conditions de prêts, va clore cette période d'une croissance en définitive très « entretenue et superficielle ». La libéralisation complète de la filière après la dévaluation de 1994 marquée par la fin des prix garantis et la concurrence directe des produits du marché international réorientera la production agricole irriguée vers une intensification en main d'œuvre, en substitution aux deux autres facteurs que sont les capitaux et la terre. Et ce sont les petites exploitations agricoles familiales qui en final assureront une amélioration de la valeur ajoutée (en francs courants) de la riziculture.

L'ajustement externe et la confrontation au marché mondial

La dévaluation du franc CFA (janvier 1994) est intervenue alors que la riziculture du Delta venait d'entrer dans une phase de récession. Elle a accen-

9. Au Sénégal, le Conseil rural est la collectivité territoriale décentralisée en charge de la gestion du foncier.

tué la crise en entraînant un renchérissement des intrants importés mais, en permettant à l'Etat d'achever la libéralisation de la filière, elle va aussi provoquer un changement profond des pratiques des producteurs vers l'intensification. Elle a également entraîné simultanément une recomposition profonde des modes de transformation, des systèmes de financement et la nécessaire prise en compte par les producteurs du critère de qualité des produits.

En revanche la libéralisation des importations, et notamment la commercialisation du riz brisé, a mis en évidence les difficultés du passage d'un système administré à un système libéralisé, puisque les plus gros bénéficiaires de la libéralisation des importations se sont avérés être non pas les consommateurs, qui auraient pourtant dû profiter d'une baisse des prix due à la faiblesses des cours internationaux, à la suppression des prélèvements par l'Etat et à l'apparition de la concurrence entre les opérateurs, mais plutôt les importateurs et commerçants.

La forte capacité d'adaptation des exploitations agricoles familiales au nouveau contexte

Face au double choc que constituent un ajustement extérieur – l'ouverture des frontières et la dévaluation – et un ajustement interne – la libéralisation et le resserrement du crédit – les producteurs ont su réduire leurs charges, améliorer leur productivité et ajuster leurs surfaces en fonction d'un niveau minimal de rentabilité, avant de regagner ensuite des marges de progrès.

Ces évolutions se sont faites au détriment des exploitations les moins performantes, parmi lesquelles on comptait beaucoup de grandes exploitations possédées par la catégorie des « entrepreneurs ». La libéralisation des facteurs (premier volet du désengagement de l'Etat) avait autorisé des comportements peu économiques, puisque la course à la terre et la captation de capitaux étaient devenues des pratiques motrices du développement de l'agriculture irriguée. La phase qui a suivi, caractérisée par la libéralisation de l'aval, la dévaluation et le transfert du risque de la Caisse nationale de crédit agricole sénégalais (CNCAS) au producteur de base, s'est traduite par une remise à niveau de la production en fonction de la rentabilité économique avec, en définitive, une amélioration de la compétitivité.

Une grande partie des entreprises agricoles fut contrainte d'abandonner les activités puisque les pertes enregistrées par les promoteurs étaient

importantes. Mais ces recompositions ne furent pas sans affecter aussi la banque agricole (CNCAS) et les pouvoirs publics qui sont apparus comme les plus grands perdants.

Parallèlement, les réponses des exploitations agricoles aux mutations économiques et institutionnelles ont été marquées par :

- une amélioration de la productivité des intrants avec, par exemple, une forte réduction de la quantité d'urée utilisée (plus de 60 kg d'urée pour produire 100 kg de paddy en 1993 contre environ 45 kg en 1997) ;
- une meilleure gestion des itinéraires techniques avec notamment un respect plus strict du calendrier cultural ;
- une utilisation plus intensive de la main-d'œuvre qui permet un rééquilibrage travail / capital.

Cette évolution a permis :

- une augmentation de la production par unité de surface ;
- un accroissement (en francs CFA courants) et un assainissement du revenu global des agriculteurs avec la réduction de la part du revenu constituée à partir des impayés (crédits non remboursés et redevance hydraulique non payée) ;
- une évolution différenciée du revenu des exploitations avec une amélioration (en franc courant) du revenu des petites exploitations, un maintien pour les moyennes exploitations et une baisse significative pour les plus grandes exploitations qui étaient celles qui bénéficiaient le plus des subventions indirectes (non remboursement du crédit ou non paiement de la redevance).

Une agriculture familiale qui relance l'économie régionale

L'analyse micro-économique a été complétée par une analyse au niveau méso-économique pour représenter l'économie locale. Les résultats obtenus font clairement apparaître la place secondaire qu'occupe l'agriculture irriguée dans l'économie rurale de la zone en terme de contribution au produit brut global (10 %) alors que les activités qu'elle draine en fournissent l'essentiel. Cela dénote de l'intégration forte de la production agricole aux marchés des facteurs en amont et des produits en aval.

Sur la période analysée (1990-1997) la riziculture conforte sa prédominance dans la formation de la valeur ajoutée et du produit brut agricoles de la région. Malgré la baisse des superficies cultivées à partir de 1993 les rendements et la productivité de cette culture se sont nettement améliorés

et on observe une croissance en francs courants de la valeur ajoutée pour les activités agricoles. La répartition des surplus économiques est plus favorable aux exploitations agricoles et en particulier aux petites exploitations.

Un rôle accru pour les organisations de producteurs

Ainsi, face aux resserrements de la contrainte que constitue l'accès aux facteurs, mais aussi face aux nouveaux risques amenés par l'ouverture de l'économie locale sur son environnement national et international, l'agriculture familiale a su apporter des réponses adaptées. Les grandes structures ont été éphémères, alors qu'elles profitaient le plus des subventions directes et indirectes.

Pour faire face aux défaillances des marchés, les agriculteurs, à travers leurs organisations, ont procédé de manière progressive à l'internalisation de certaines fonctions sensibles comme la production de semences ou la transformation du paddy, engrangeant ainsi des parts de marges et réduisant les comportements opportunistes de leurs clients et fournisseurs. Les organisations de producteurs ont su recentrer leurs fonctions et se structurer pour répondre aux enjeux du marché, alors qu'elles étaient auparavant – au tout début du désengagement – fortement orientées vers la recherche de rentes de position et de représentativité.

2.2 L'Office du Niger au Mali : la capacité de l'agriculture familiale à répondre favorablement à un environnement incitatif

Dans le delta intérieur du fleuve Niger au Mali, le pouvoir colonial français a engagé pendant l'entre-deux-guerres la réalisation d'un grand périmètre irrigué – toujours en activité aujourd'hui – destiné à produire du coton pour les besoins de la métropole. La zone devait devenir un pôle de développement économique et social grâce à la promotion d'une agriculture modernisée et intensive calquée sur les modèles européens. De 1932 jusqu'à la fin des années 1980, la production agricole et agro-industrielle est cependant restée bien en deçà des objectifs et des attentes. Plusieurs modes de production y ont été testés au gré des politiques des gouvernements, les paysans-colons faisant en général les « frais » des nouvelles orientations prises. Pourtant, après cinq décennies d'échecs, les indicateurs socio-économiques se sont enfin améliorés, avec une croissance rapide des produits agricoles et d'élevage, supérieure à celle de la croissance démographique pourtant élevée du fait de l'arrivée de migrants.

Un succès à mettre au crédit de l'agriculture familiale

Aujourd'hui, la zone de l'Office du Niger est souvent citée comme un exemple de réussite agricole et économique, même si pour, beaucoup d'observateurs, cette réussite reste fragile. Elle produit des surplus de riz et de produits maraîchers ; l'élevage s'y est fortement développé ; les filières amont et aval se sont bien structurées ; les « exploitants » s'organisent ; etc. Cette réussite est à porter au crédit de nombreux acteurs et à une conjonction de plusieurs facteurs parmi lesquels la libéralisation de l'économie, le désengagement de l'Etat de certaines fonctions et la dévaluation du franc CFA ne sont pas les moins importants au regard des critères plus techniques comme la réhabilitation des aménagements, de nouvelles techniques culturales, des variétés plus adaptées, etc. Mais, ce succès est avant tout celui d'une agriculture familiale qui a su répondre efficacement aux améliorations de l'environnement institutionnel et économique en adoptant des modes de mise en valeur du domaine aménagé intensifs et compétitifs et en développant des systèmes de production performants basés sur une riziculture intensive en travail avec un recours important à la traction animale.

Ainsi, d'une situation de sous-exploitation des terres aménagées avec une « relative désaffectation » des producteurs pour l'agriculture irriguée au début des années 1980, on est passé à une situation d'intensification croissante et d'une forte demande en terres aménagées. Comme Sourisseau et Yung (2002) l'ont montré, cette évolution est le résultat d'un changement de stratégie d'une part importante des exploitants : de stratégies défensives tournées vers la sécurisation de l'alimentation familiale et le renforcement de la cohésion sociale interne, bon nombre de producteurs sont passés à des stratégies plus offensives, avec prise de risque, caractérisées par l'engagement de dépenses d'accumulation productive. Aujourd'hui, la question posée est bien celle de l'extension des superficies aménagées avec une double nécessité : (i) poursuivre la croissance agricole régionale et nationale pour répondre aux objectifs de sécurité alimentaire et d'exportation de surplus mais aussi (ii) anticiper et enrayer la précarisation des exploitations agricoles familiales qui voient leur foncier disponible décroître sous le double effet de la croissance démographique et du caractère figé du foncier avec, à terme, une remise en question des acquis socio-économiques enregistrés ces dernières années.

Contrairement au delta du fleuve Sénégal, le désengagement de l'Etat n'a pas concerné le foncier. La libéralisation des facteurs ne s'est pas faite « à

crédit», même si le système de financement a subi de lourdes pertes au début des années 1990 (les impayés des producteurs à travers leurs organisations étaient de l'ordre de 3 milliards de FCFA en 1994 pour environ 12 000 « familles tributaires de terres irriguées »). Des mesures ont été prises pour aller dans le sens de la sécurisation foncière des producteurs¹⁰ lors de la restructuration (décret de gérance de 1996) et des efforts pour responsabiliser les exploitants dans la gestion du foncier ont été faits avec, notamment, la mise en place de comités paritaires de gestion des terres.

Aujourd'hui, les options de développement de la zone sont en discussion et l'on retrouve à l'échelle de cette petite région le débat actuel sur les structures d'exploitation à promouvoir et le statut du foncier qui conviendrait le mieux pour maintenir et stimuler la croissance agricole.

Contraintes et stratégies d'adaptation des exploitations familiales

L'Office du Niger constitue un bon exemple montrant qu'il peut y avoir intensification agricole sans véritable sécurité foncière. En effet, les rendements rizicoles ont été multipliés par 2,5 en 15 ans alors que les exploitants n'avaient qu'une garantie foncière limitée, dans la mesure où la gestion des terres est assurée par un organisme public (l'Office) dont les pouvoirs d'expulsion étaient (et restent toujours) très importants.

Aujourd'hui la pérennité des exploitations est liée à leurs capacités à étendre leurs superficies en rizières. Cependant, en raison d'une relative stagnation du domaine aménagé et de la forte croissance démographique, les surfaces rizicultivées par exploitation agricole familiale ont fortement diminué : la superficie moyenne cultivée en riz d'hivernage par personne était de 0,38 ha en 1987 contre 0,22 ha/personne en 1999. Cette évolution remet en cause les capacités de capitalisation des exploitations et génère une opposition croissante des jeunes générations au modèle dominant. En effet, la concentration des revenus agricoles par le chef d'exploitation et leur redistribution raisonnée entre les actifs familiaux deviennent de plus en plus difficiles. La dynamique des surfaces agricoles en hors casiers (*ie.*, hors zone aménagée par les pouvoirs publics) est révélatrice de la pression foncière et des tentatives paysannes pour y répondre.

10. Il s'agit d'une demande récurrente des exploitants de l'Office du Niger à qui, dès la période coloniale, l'administration avait fait miroiter une appropriation familiale des terres.

On notera que, contrairement à de nombreuses autres situations, la productivité agricole par actif dans la zone de l'Office est plus élevée pour les grandes exploitations familiales que pour les exploitations plus petites.¹¹ Cela s'explique par une combinaison de divers phénomènes parmi lesquels les économies d'échelle¹² jouent certainement un rôle mais qui reste secondaire par rapport à : (i) l'inégalité en capitaux (ou plutôt de l'accès aux capitaux), puisque les grandes exploitations familiales disposent d'une capacité plus importante à mobiliser des financements pour la production ; (ii) la diversification des activités à laquelle sont contraintes les exploitations de petite taille (avec des pratiques d'intensification qui restent limitées à la sécurisation des besoins alimentaires).

La diminution de la taille des exploitations entraîne des modes de gestion plus individualisés. Alors que, dans une configuration sans contrainte foncière, la transition entre générations se caractérise par un maintien du disponible foncier par actif, dans le contexte actuel toute nouvelle installation par scission des familles entraîne un morcellement des lots attribués. Le phénomène est accéléré par les difficultés du chef d'exploitation à équilibrer le système de droits et d'obligations. Les dépendants se sentant lésés sont tentés par une individualisation des tâches et un partage de l'outil de production.

Lorsque la riziculture ne suffit plus à équilibrer le système de droits et d'obligations, les chefs de famille diversifient leurs activités, principalement vers la prestation de services (battage, décorticage, pesée, etc.) où s'exerce d'ores et déjà une forte concurrence. La prise de risque devient croissante, en décalage avec l'option sécuritaire dominante, et amplifie les tensions internes aux familles. Les activités de maraîchage permettent de réduire cette tendance, notamment en offrant un espace de liberté économique aux dépendants et en complétant de manière très significative les revenus des ménages (chefs d'exploitation et dépendants). Cependant ces options s'avèrent insuffisantes en regard de l'ampleur du phénomène (Sourisseau, 2000).

Dans un souci de pérenniser les acquis et de maintenir la viabilité des exploitations agricoles familiales, il y a aujourd'hui nécessité de lever la contrainte foncière. Le principal problème n'est pas la sécurisation fon-

11. Voir les résultats des travaux de Mariko *et al.* (1999), Mendes del Vilar *et al.* (1995), Sourisseau (2000) et Bélières et Bomans (2001).

12. Par exemple diminution du coût unitaire de production liée à une meilleure répartition des charges de traction animale.

cière en tant que telle mais l'accès à de nouvelles terres irriguées. Si la contrainte foncière n'est pas levée et si, dans le même temps, l'accès à la terre est soumis au seul marché, il est probable qu'une frange importante de la population agricole sera marginalisée, voire exclue, car contrainte à réduire ses surfaces. L'agriculture ne pouvant seule assurer la reproduction de ces familles, une pluriactivité défensive peut alors émerger. Dans une telle configuration, le niveau de production céréalière peut être maintenu ; mais le bilan en terme de développement socio-économique risque d'être beaucoup plus nuancé avec une croissance de la marginalisation (Sourisseau 2000).

Les tentatives de promotion d'entreprises agricoles.

Selon certains protagonistes du débat sur la modernisation, la contrainte principale à la croissance agricole réside dans les difficultés rencontrées par les exploitations familiales à produire des excédents compétitifs capables de répondre aux besoins nationaux en matière de sécurité alimentaires et aux perspectives d'exportations sous-régionales. Dans le cas de l'agriculture irriguée, aux handicaps pour l'intensification des exploitations familiales viennent s'ajouter les contraintes du financement des aménagements et de leur entretien et les difficultés de la gestion collective des aménagements hydro-agricoles, qui sont souvent sources de désillusions pour les bailleurs de fonds accompagnant la mise en œuvre des projets.

Pour pallier ces insuffisances de l'agriculture familiale et surtout attirer des capitaux privés dans la production agricole, la promotion et l'installation « d'entrepreneurs » ou « d'investisseurs privés » est apparue comme la solution. Mais elle a aussi ramené en première ligne la question foncière puisque les titres de propriété sont généralement la principale garantie bancaire pour les emprunts et représentent une sécurité pour l'entrepreneur.

L'expérience de promotion d'entrepreneurs agricoles est en cours au Mali, notamment dans le cadre du programme national d'infrastructures rurales (PNIR) financé par la Banque Mondiale. On peut toutefois s'interroger sur la réelle existence d'investisseurs privés désireux d'investir dans une activité – la production de céréales destinées à la consommation locale et régionale – pour laquelle le retour sur investissement est généralement long. Seules des aides importantes à l'investissement (taux bonifié, subvention, exonération de taxes et impôts, etc.) et la participation de l'Etat à la réalisation des infrastructures permettent d'attirer effectivement des

entrepreneurs. Mais quels sont leurs objectifs réels ? Est-ce un intérêt effectif pour la production agricole ou au contraire la perspective très opportuniste d'un accès au foncier et à des capitaux publics ?

L'apparition de cette agriculture d'entreprise soulève également d'autres questions. Car si l'agriculture familiale actuelle est compétitive grâce à une intensification en travail, les entreprises n'ont, dans leur situation, d'autres alternatives que la motorisation qui permet de remplacer le déficit en main-d'œuvre par des investissements techniques. Quels seront alors les réels avantages économiques pour le Mali ? Que deviendra la compétitivité des productions vis-à-vis des concurrents sur le marché mondial ?

L'expérience d'entreprenariat agricole réalisée à l'Office du Niger dans le cadre du projet Koumouna¹³ permet d'illustrer les logiques à l'œuvre et les mécanismes de décision qui ont permis une telle opération. Une première étude de faisabilité économique a été réalisée qui, bien évidemment, a démontré la rentabilité d'une production agricole mécanisée sur des fermes « modernes » de 30 ha et plus : un bon taux de rentabilité interne était attendu ! Or une relecture, ou une nouvelle analyse des données technico-économiques, faite dans le cadre de l'étude du schéma directeur de développement de la zone de l'Office du Niger met en évidence la faiblesse du modèle de production proposé.

« Les types d'exploitations agricoles modernes présentés dans l'étude apparaissent relativement fragiles sur le plan financier avec des charges de structure très élevées et des bénéfices qui reposent sur quelques spéculations à très haut produit brut (pommes de terre, oignons, bananes, gombos) dont les autres segments de filière mettront du temps à se développer : transformation, normes de qualité, débouchés extérieurs, toutes choses qui constituent des risques certains dans un contexte de développement trop rapide de ces productions. De même, la gestion de ce type d'exploitation ne peut que nécessiter de très bonnes capacités en matière de gestion ou une assistance technique spécifique à l'exploitation et surtout une bonne expérience dans l'agriculture et la commercialisation des productions. Or, l'évaluation des promoteurs qui se sont portés candidats pour le projet Koumana a montré que beaucoup d'entre eux ne remplitaient ni les critères financiers ni les critères techniques. Certains promoteurs ont même certainement des objectifs différents de ceux

13. Projet d'installation d'entrepreneurs agricoles sur une superficie de 1 800 ha sur financement Banque mondiale.

pris en compte dans l'étude par exemple avec des intentions de mise en métayage ou de location des terres aménagées. A titre d'exemple la comparaison de la part des superficies par spéculation dans les divers type d'exploitations avec la part des marges sur coût direct des principales spéculations indique bien la dépendance de tous les types à quelques spéculations autres que le riz et le maïs qui sont des productions stratégiques pour le Mali et qui en fait occupent la plus grande part de l'assolement » (Sogreah-Bceom-Betico, 2000).

L'exemple est typique de ce débat sur la modernisation par le changement des structures d'exploitation. A l'évidence, il est plus facile de construire des projets (et d'élaborer des politiques) basés sur des hypothèses générales et théoriques – avec des références technico-économiques bien choisies, l'hypothèse d'entrepreneurs compétents et rationnels et de marchés « parfaits » – que d'affronter l'accompagnement du changement d'une réalité agraire autrement plus complexe, faite d'exploitations familiales diversifiées et de systèmes d'activités composites.

Mais des questions sur le statut foncier qui restent entières

Quelle que soit l'évolution du débat sur le choix des structures d'exploitation optimales, la question foncière perdure. Les mesures institutionnelles prises au cours des années 1990 – et entérinées par le décret de gérance de 1996 – vont dans le sens d'un renforcement des droits des occupants y compris des exploitations familiales. Cependant, ces réaménagements maintiennent l'interdiction de tout échange et transaction foncières entre paysans et la distribution des permis d'exploitation agricole (qui constituent le statut le plus sécurisé) tarde à se généraliser. En raison de la très forte pression foncière, de nombreuses pratiques « parallèles » se développent en dehors du cadre légal défini par l'Office du Niger. Plus ou moins tolérées par l'Office, elles restent illégales et peuvent entraîner l'éviction des exploitants qui les mettent en œuvre.

Parmi ces pratiques, les locations annuelles, « officialisées » par des contrats informels devant témoin ou tout simplement par un accord oral, sont les plus répandues et concernent une part non négligeable des superficies.¹⁴ Depuis la fin des années 1990, un « marché des attributions » s'est développé. Il correspond à des ventes de parcelles dont la concrétisation

14. Selon une enquête réalisée en 2000 sur un échantillon de plus de 3000 exploitations agricoles de toute la zone Office du Niger les modes de faire valoir indirects concernaient 9 % des superficies et 15 % des parcelles.

s'effectue souvent sous couvert d'une séparation de famille avec changement du nom d'attributaire auprès de l'Office du Niger. Ainsi, en 2000, une parcelle d'un hectare pouvait se négocier jusqu'à près de 1 million de FCFA sur les casiers nouvellement réhabilités.

Les enjeux sont donc importants pour les différents types d'acteurs. L'indispensable extension des superficies aménagées ne pourra être réalisée qu'avec une participation croissante des bénéficiaires aux investissements : participation relativement faible (10 à 20 % des investissements totaux) dans le cadre d'aménagements tels qu'actuellement réalisés ou prise en charge complète pour les « grands privés ». Parallèlement, les modes d'organisation ont évolué et de nouveaux acteurs sont apparus (communes rurales, syndicats, organisations professionnelles) ; les organisations les plus anciennes se professionnalisent. Cependant la situation reste bloquée avec une grande divergence entre les règles officielles et les pratiques effectives sur le terrain : développement du marché foncier parallèle ; fonctionnement défectueux des comités paritaires de gestion des terres et des comités paritaires de gestion des fonds d'entretiens (du réseaux) par manque d'organisation des usagers.

Les voies d'évolution restent à définir et les expériences indiquent qu'il n'existe pas de recette miracle (Lavigne Delville, 1998). La prudence doit être de mise et privilégier la prise en compte des structures sociales existantes. Des études permettant de comparer les conséquences des différentes solutions ou options possibles en terme d'impacts, d'efficacité et d'équité sociale apparaissent comme un préalable. L'information produite pourrait alors être mise au service du débat public qui reste indispensable pour arbitrer les choix sur l'accès et la gestion d'un facteur de production et d'un bien patrimonial qui est au cœur du projet de société.

3. Des éclairages complémentaires

L'exemple de la riziculture irriguée en zone sahélienne apporte un éclairage utile sur les dynamiques de développement et de recomposition des agricultures familiales. Mais les changements en cours méritent d'être éclairés par d'autres situations révélant les contrastes des contextes locaux.

Nous évoquerons tout d'abord le cas des zones cotonnières, la production de coton étant l'une des principales ressources de bon nombre des pays d'Afrique de l'Ouest. Dans certains pays comme le Burkina Faso, les agricultures familiales impliquées dans la production de coton ont montré une réelle capacité à valoriser les ressources locales. Nous évoquerons ensuite la situation particulière des régions côtières marquées les dynamiques spécifiques liées à la pratique des cultures pérennes, caractérisées par une occupation du sol dans la longue durée (de 10 à 40 ans). Les enjeux économiques liés à ces filières, qui ont à un moment ou à un autre «porté» le développement de la plupart des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, sont importants. Dans la situation actuelle, des évolutions rapides sont visibles, liées à la baisse des cours sur les marchés internationaux ou à la relance de la consommation dans certains pays. Nous examinerons le cas de la plantation d'huile de palme au Bénin, où un programme de relance de la plantation remet en question l'organisation générale de l'ensemble de la filière.

3.1 Le cas de la zone cotonnière du Burkina Faso : la capacité d'ajustement des exploitations familiales

Au cours des décennies 1970 et 1980, dans la zone ouest du Burkina Faso, le développement de la culture du cotonnier a entraîné une différenciation des exploitations agricoles en fonction de leur capacité à intégrer cette culture dans leur système de production (Bigot et Raymond, 1991). Cette différenciation a ensuite été accentuée (Faure, 1994) du fait des conditions de développement favorables accordées aux exploitations qui avaient adopté la nouvelle culture (accès au crédit d'équipement et de campagne). Ainsi, en 1989, approximativement 35 % des exploitations disposaient de la traction animale (Schwartz, 1991) et environ 500 possédaient un tracteur (soit moins de 1 % des exploitations). Des études récentes montrent la pérennité de ce modèle de développement, même si

la nouvelle crise de la filière cotonnière fait émerger des interrogations (Pigé, 2000 ; Rebuffel, 2002).

Les actions et projets de développement ont toujours souhaité s'appuyer sur les exploitations les plus importantes en superficie ou en équipement pour promouvoir le développement agricole en arguant de l'impact de leurs résultats techniques et économiques sur la production. Or de nombreuses études se fondant sur une approche micro-économique (suivi des activités agricoles, analyse des recettes et des dépenses, élaboration d'indicateurs technico-économiques, etc.) montrent au contraire (cf. tableau 2) que les exploitations les plus performantes sont généralement celles qui savent valoriser au mieux les ressources locales comme la main-d'œuvre familiale et la traction animale (basée sur des intrants locaux).

Tableau 2 : Structure et résultats technico-économiques en fonction du niveau de mécanisation

	Un Tracteur	Au moins 2 paires de bœufs	Une paire de bœufs	Culture manuelle
Nb de cas étudiés	25	15	15	17
Nb de pers/exploitation	31.2	15.3	9.9	7.9
Surface totale (ha)	34.8	15.9	9.2	3.8
Surface/personne (are)	112	104	93	48
Travail total/personne (en jours)	88	89	77	40
Travail total/ha (en jours)	79	86	83	84
Revenu monétaire agricole FCFA	1.018.000	436.000	312.000	71.000
Revenu mon. agric. FCFA/ha	29.000	27.000	34.000	19.000
Revenu mon. agric. FCFA/personne	33.000	29.000	32.000	9.000
Revenu mon. agric. FCFA/j de travail	372	320	407	223

Données : campagnes 1990/91 et 1991/92, 12 exploitations par village (Faure, 1994)

Le revenu monétaire agricole s'accroît fortement avec le niveau de mécanisation justifiant l'engouement pour la traction animale ou la motorisation. Mais, force est de constater que, si le revenu monétaire par personne s'accroît à partir du moment où le paysan dispose d'une paire de bœufs, il n'évolue guère quand l'exploitation possède plusieurs attelages (absence d'économie d'échelle) ou quand celle-ci est motorisée (difficulté à rentabiliser les équipements lourds). Ces constats sont renforcés en prenant en compte le nombre de jours travaillés.

Enfin, les exploitations en culture manuelle ou en traction animale peuvent supporter plus facilement les évolutions défavorables de l'environnement économique en acceptant une rémunération plus faible de leur travail. A contrario, les exploitations motorisées sont plus sensibles aux risques en ayant des charges fixes plus importantes (remboursement des emprunts d'équipement, entretien du matériel) ainsi que des charges variables plus élevées (carburant, main d'œuvre salariée). Les évolutions en dents de scie de la production cotonnière observées au cours des vingt dernières années illustrent la capacité des petites et moyennes exploitations à identifier des stratégies alternatives quand le prix du coton est insuffisamment rémunérateur alors que de nombreuses exploitations motorisées sont contraintes à vendre leur tracteur pour faire face à leurs dettes.

3.2 Le cas de la filière palmier à huile au Bénin : changement technique, nouveaux acteurs et différenciation agricole

La filière palmier à huile a eu historiquement une grande importance au Bénin. Elle a fourni la quasi-totalité des recettes d'exportation du pays pendant près d'un siècle (entre le milieu du XIX^{ème} et le milieu du XX^{ème} siècles). Hausse de la concurrence internationale, difficultés de gestion d'une production industrielle uniquement étatique et dégradation de la pluviométrie sont venues entraver son développement à partir des années 1950. Ces contraintes sur l'offre, renforcées par la forte croissance démographique locale (hausse de la demande), se sont traduites par une érosion radicale des exportations.

L'arrêt des investissements de l'Etat dans la filière à partir de 1974 a rayé le Bénin de la liste des principaux exportateurs africains ; mais l'huile de palme figure toujours parmi les produits de base de l'alimentation béninoise, et le nombre d'acteurs impliqués dans la filière reste de toute pre-

mière importance. Parmi ceux-ci, les artisanes transformatrices d'huile de palme sont les plus nombreuses. Elles assurent, avec des procédés artisanaux entièrement manuels et une main-d'œuvre familiale, les 4/5 de la couverture du marché local (Fournier *et al.*, 2001).

Dans un contexte de forte pression foncière dans toute la zone favorable à la culture du palmier (sud du pays), l'accès des femmes à la propriété foncière est cependant des plus réduits et, traditionnellement, l'approvisionnement en matière première des artisanes est assuré en quasi-totalité par des exploitants familiaux ayant intégré des palmiers (naturels) dans leur système de culture (à la différence des plantations en culture pure encouragées par les projets de modernisation).

Au début des années 1990, l'Etat béninois a décidé d'intervenir à nouveau dans la filière, mais avec une approche tout à fait différente : la gestion publique de grosses unités de transformation industrielles ayant montré ses limites, celles-ci sont alors privatisées et de petites exploitations privées sont encouragées. Cet appui repose sur la diffusion de plants de palmiers sélectionnés, à un prix subventionné, par des pépiniéristes privés agréés par l'Etat et sur la conception et la promotion de petit matériel de transformation.

Le programme de diffusion de plants de palmiers sélectionnés a été mis en place à partir de 1993. Il a connu un rapide succès : la part de la palmeraie sélectionnée privée dans la production nationale, qui n'était que de 3 % en 1995, passera à près de 20 % en 2005, égalant ainsi celle de la palmeraie industrielle (*op. cit.*).

Les planteurs privés de palmiers sélectionnés sont quasi-uniquement des hommes. Ce sont des agriculteurs familiaux ayant fait un choix de spécialisation (30 %), mais aussi des fonctionnaires à la retraite (16 %) ou des commerçants cherchant à se diversifier (19 %).¹⁵ Ils adoptent généralement une même stratégie, très différente de celle des agriculteurs familiaux « traditionnels » qui possèdent des palmiers naturels : ils se spécialisent (alors que les productions des agricultures familiales restent diversifiées) et cherchent à étendre le plus possible leurs plantations. Grâce au développement du marché foncier, ces nouveaux planteurs parviennent à acheter des parcelles qu'ils ne consacrent qu'au palmier. Les superficies plantées, qui restent actuellement faibles (un planteur sur deux a moins de 5 ha) sont ainsi en augmentation rapide.

15. Enquête dans les sous-préfectures de Pobé et d'Adja-Ouéré (mai 1999).

Ces planteurs privés apparaissent comme de nouveaux acteurs dans la filière. Dans un premier temps, cette évolution a servi les intérêts des artisanes, les quantités de matière première offertes par les planteurs augmentant. Mais ces nouveaux planteurs sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à la transformation. Depuis une dizaine d'années, les organismes de développement appuient la diffusion du matériel de transformation (presses et malaxeurs), en insistant sur l'accroissement des performances techniques. En augmentant considérablement la productivité horaire (triplement), la mécanisation permet d'augmenter les bénéfices réalisables au cours de la transformation ; ceux-ci peuvent s'avérer substantiels, surtout si des capacités de stockage existent, permettant alors de revendre la production en période « creuse ».

Dans plusieurs pays de la sous-région (Ghana, Cameroun, Nigeria, ...), le développement des ateliers semi-mécanisés est déjà bien entamé. Au Bénin, ce mouvement n'a touché jusqu'à présent que les plus gros planteurs, mais il est probable qu'il se développe, car ce matériel peut être rentabilisé sur des exploitations de taille relativement modeste¹⁶ et son prix de vente est en baisse. Les « nouveaux planteurs » apparaissent de plus comme un corps de métier bien structuré, disposant d'organisations assurant la diffusion des savoirs et des informations, à l'inverse des artisanes. Ces dernières méconnaissent largement ce matériel. Elles ne s'y sont jamais intéressées, les volumes de matière première traités par chaque artisanne étant toujours restés faibles.¹⁷

Ainsi, la transformation de leur production par les planteurs eux-mêmes entraînera des risques d'exclusion de la filière pour les artisanes et l'évolution prévisible du secteur révèle combien un programme de développement incitant à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs en amont de la filière peut ainsi avoir des conséquences sur l'aval.

Mais les recompositions de la filière n'ont pas qu'une incidence sur le secteur de la transformation. Elles influent aussi sur les stratégies foncières

16. L'achat d'un pressoir-malaxeur se justifie pleinement selon Fournier dès lors que les quantités annuelles traitées dépassent 70 t de régimes / an, ce qui peut être obtenu avec 7 ha de palmiers sélectionnés. Si le mouvement de concentration des facteurs de production se poursuit, il pourra être rentabilisé par bon nombre de planteurs.

17. Les artisanes travaillant pour la plupart individuellement (avec l'aide de la main-d'œuvre familiale), aucune d'entre elles n'a un volume de production suffisant pour amortir un achat de matériel.

puisque les nouveaux planteurs, quelle que soit leur origine, adoptent des stratégies offensives d'accès à la terre. Les changements en cours traduisent ainsi une « dualisation » progressive au sein des planteurs de palmiers : une « agriculture d'entreprise » émerge en parallèle des agricultures familiales, avec un risque élevé d'accaparement des nouvelles opportunités de croissance.

4. Quelques pistes de réflexion

4.1 De très fortes capacités de réponse des agricultures familiales africaines

Les exemples présentés, choisis dans des situations contrastées, montrent les avantages compétitifs des agricultures familiales en matière de valorisation des facteurs, de réponse aux signaux des marchés et d'adaptation aux changements rapides du contexte économique et institutionnel. En situation de contrainte et d'ajustement, ce sont les petites exploitations familiales du Delta du Sénégal qui obtiennent de meilleurs résultats économiques alors que les grandes unités de production, dont le développement reposait sur des crédits non remboursés, sont en difficultés. Dans la zone cotonnière au Burkina Faso, ce sont les exploitations moyennes avec un seul attelage qui valorisent le mieux les facteurs de production. En revanche, le cas du Bénin montre les risques de dualisation du secteur agricole par la mise en œuvre de projets de modernisation conçus sans référence aux modalités de fonctionnement du secteur et qui se traduit *in fine* par un processus massif d'exclusion des femmes d'une activité où elles jouent un rôle-clé.

Ce constat des capacités d'adaptation et de l'efficacité économique des exploitations familiales – même si le nombre de cas référencé ici demeure bien évidemment limité eu égard à l'extrême diversité des situations ouest-africaines – rejoint les analyses existantes sur les capacités d'adaptation des exploitations familiales dans d'autres contextes et d'autres continents.

4.2 La nécessité de documenter les évolutions des situations agricoles

Cependant, pour aller au-delà de ce premier constat, il conviendrait de définir de nouvelles références sur les évolutions récentes des agricultures familiales africaines en dehors des zones sur lesquelles on dispose d'informations, comme c'est le cas des zones irriguées ou de cultures d'exportation (coton ou cultures pérennes).

Les référentiels disponibles sur les agricultures ouest-africaines reposent sur des études détaillées de situations (monographies, études de terroirs, recherches ou études conduites dans le cadre d'interventions publiques)

qui sont souvent datés et périmés du fait de la rapidité des changements survenus dans l'environnement économique des exploitations familiales et de l'instabilité qui le caractérise. Les investissements de la recherche sur la connaissance de ces situations ont par ailleurs tendance à se réduire.

Le besoin en information sur ces questions est pourtant important. Des demandes sont formulées par des organisations professionnelles agricoles qui cherchent à construire leur argumentaire en faveur de la promotion de l'agriculture familiale. Ce genre de références paraît également stratégique pour les agences d'aide mobilisées sur la lutte contre la pauvreté, mais qui dans le même temps désertent le secteur agricole et rural (Fida, 2001), faute de propositions suffisamment étayées par des analyses fiables. Dans ce débat, la recherche peut formuler des propositions et en appelle à une relance de travaux en profondeur sur les nouvelles formes des agricultures familiales, leurs modalités d'insertion sur les marchés et plus largement sur les nouvelles formes de la ruralité. Ces champs de recherche nécessitent de mobiliser des moyens *ad hoc* et notamment une collaboration renouvelée entre agences d'aide, ONG, Etats, recherche et universités.

En effet, les évolutions récentes montrent dans certains cas la place réduite qu'occupe l'agriculture dans les revenus des ruraux (cas de la zone de Matam dans la Vallée du fleuve Sénégal, cf. Bélières et Yung, 1998). Ainsi, c'est souvent la place du rural dans les stratégies familiales qu'il conviendrait de revisiter en prenant en compte les ramifications familiales et leurs stratégies, qui dépassent souvent le cadre sénégalais et intègrent des revenus issus des migrations longue distance. Ces changements conduisent à l'émergence d'une économie familiale d'archipel entièrement nouvelle et largement inexplorée. Dans les zones où les revenus agricoles sont encore significatifs, la question du renouvellement des représentations se pose également ; car la saturation foncière pousse à des stratégies en dehors de l'agriculture. Le milieu rural conserve alors une fonction d'accueil et de « filet de sécurité » tout à fait déterminant dans les stratégies familiales.

Il est essentiel de pouvoir disposer d'informations actualisées de manière régulière sur ces évolutions qui concernent tous les types de structures agricoles. Certains des « nouveaux acteurs » ont parfois été étudiés récemment dans une perspective socio-anthropologique, en tant que médiateurs dans les processus de développement par exemple, mais, sur le plan économique, peu de travaux sont consacrés aux entrepreneurs agricoles. Il est pourtant indispensable d'éclairer ce type d'acteur afin de pouvoir com-

parer au plan économique les diverses formes d'agriculture en présence. Ces producteurs se structurent en associations afin de promouvoir leurs intérêts et générer des biens et services collectifs destinés à favoriser le développement de leurs exploitations à travers une implication dans l'élaboration des politiques publiques (cas des entrepreneurs agricoles produisant de l'huile de palme regroupés dans l'APPHO ou des exploitants-entrepreneurs réunis au sein du Groupement des exploitants agricoles au Bénin).

Les risques de la dualisation dans le secteur agricole sont bien réels, comme le montre le cas béninois. Si ces dynamiques n'atteignent pas les dimensions qu'elles ont en Amérique latine, il n'est pas encore trop tard pour poser la question au niveau du débat public. Est-il souhaitable en effet d'en arriver en Afrique à des situations comparables à celles de certains pays d'Amérique latine, où agriculture familiale et agriculture d'entreprise sont gérées par deux ministères séparés ? C'est pourtant ce qui est observé au Brésil, où coexistent un ministère de l'agriculture consacré de fait aux grandes exploitations, souvent agro-exportatrices, et un ministère du développement agricole dédié aux exploitations familiales. Les outils de politique agricole, tels que l'appui à l'irrigation, les services techniques, le crédit agricole, la formation professionnelle des agriculteurs, sont alors l'enjeu d'affrontements politiques permanents et de fréquents blocages. Ce dualisme fait également obstacle à une gestion intégrée des ressources au plan territorial.

4.3 La sécurisation foncière

Il est bien évident que la sécurisation foncière est impérative pour garantir une stabilité des investissements, y compris ceux qui relèvent du cycle annuel de production. La notion de sécurisation foncière ne doit pas se fonder sur la seule appropriation privative des terres au sens occidental du terme. Les cas présentés ici montrent que, même dans des cas de sécurisation foncière imparfaite (précarité relative des colons de l'Office du Niger, absence de propriété privée des terres au Burkina), des processus d'intensification peuvent se produire. Aller au-delà, formaliser et intégrer de fait dans le marché ce facteur de production – qui est bien plus qu'un simple facteur de production mais aussi un bien patrimonial à forte composante sociale et culturelle – entraîne nécessairement le développement de structures de propriété foncière inégalitaires. Sécuriser certains producteurs par le jeu du marché revient nécessairement à en « insécuriser » d'autres, qui vont alors se trouver le plus souvent contraints de vendre

leurs parcelles puis ensuite de quitter le secteur agricole. La structure de l'emploi en Afrique le permet-elle aujourd'hui ?

La sécurisation peut cependant accompagner un mouvement de modernisation. Dans l'histoire des sociétés rurales, les processus ont souvent été concomitants. Mais la question centrale est dès lors le choix du type d'exploitation familiale que le corps social souhaite promouvoir – et par conséquent de ceux qu'il accepte de voir disparaître. De tels arbitrages, tout comme la mise en place concrète des processus et procédures de « régulation foncière », ne peuvent être réalisés en dehors des agriculteurs familiaux et de leurs organisations. Il apparaît plus que jamais nécessaire sur ces questions, comme sur toutes celles touchant aux autres composantes des politiques publiques concernant le secteur agricole, que les organisations représentatives du monde agricole et rural puissent être associées aux débats. Mais, pour éviter une concertation « alibi », définie souvent de manière unilatérale et asymétrique par les pouvoirs publics (ou les bailleurs de fonds), il convient en préalable de renforcer les capacités d'analyse et de proposition des organisations paysannes et professionnelles.

4.4 La place et le rôle des organisations paysannes et rurales dans les débats sur les politiques publiques

Dans la plupart des pays africains, les organisations paysannes, agricoles, rurales, professionnelles se sont considérablement renforcées au cours des années 1990. Valorisant leurs acquis antérieurs (très inégaux), elles ont utilisé l'espace d'initiative ouvert par le désengagement de l'État et la démocratisation (même restreinte) de la vie publique. Les dynamiques fédératives (régionales ou sectorielles) se sont intensifiées et elles ont débouché dans des délais relativement brefs sur des coordinations nationales, puis sous-régionales (comme le ROPPA, déjà cité), (Bosc *et al.*, 2002 (b)). Quelle que soit leur appellation, les organisations paysannes et rurales se structurent autour de deux enjeux : la création et la gestion de services à l'agriculture ; et la représentation et la défense des intérêts des agriculteurs.

Les organisations paysannes et rurales affirment de plus en plus clairement leur option en faveur de la promotion des exploitations familiales. Elles multiplient les prises de parole et les initiatives et s'imposent souvent comme des acteurs et des partenaires des discussions de politique agricole. Ainsi, il convient de noter que, depuis deux ou trois ans, le débat agricole porté par les organisations paysannes en Afrique s'est approprié

et intègre le concept d'agriculture familiale, globalement ignoré auparavant (alors qu'en Amérique latine il est utilisé depuis plus de trente ans), comme moyen de cristallisation et de représentation d'un type d'agriculture en opposition au modèle d'agro-business. Cette vision s'appuie sur une perception globale du rôle de l'agriculture dans la société, productrice non seulement de biens alimentaires marchands, mais assurant aussi de nombreuses autres fonctions économiques, sociales et environnementales : sécurité alimentaire, emplois, gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire, etc. Cette perspective rejoint les débats en cours en Europe sur le thème de la multifonctionnalité et du développement rural (voir par exemple la nouvelle loi agricole française ou le second pilier de la politique agricole commune de l'Union européenne).

La connaissance des évolutions en cours au niveau des exploitations familiales représente pour les responsables de ces organisations un enjeu de première importance au moment où ils sont de plus en plus sollicités par l'Etat et par les bailleurs de fonds pour donner leur avis sur les formes de l'intervention publique dans le secteur agricole. Cette information est stratégique, mais elle suppose cependant que les organisations soient en mesure de définir leur position vis-à-vis des formes d'agriculture familiale qu'elles souhaitent promouvoir. Ce type de réflexion est actuellement peu répandu au niveau des responsables des organisations. Il fait cependant l'objet de travaux de recherche-action conduits en Afrique, en Amérique latine et en Chine (Mercoiret *et al.*, 2000). En Afrique, il oriente le cycle international de formation par alternance « Université paysanne africaine », lancé en 2001, destiné à former des leaders d'organisations à la réflexion et à l'analyse stratégique (APM, 2000). Néanmoins les besoins en formation sont considérables et seul un engagement fort des bailleurs de fonds et des pays du Nord pourrait mobiliser les moyens nécessaires pour relever un tel défi, central pour le devenir des agricultures africaines.

Bibliographie

- Allen D.W. et Lueck D., 1997. « Pourquoi les exploitations familiales sont-elles prédominantes dans l'agriculture ? ». *Revue d'Economie du Développement*, n°2, p. 15-38.
- APM Afrique, 2000. *Plaquette de présentation de l'Université paysanne africaine*. APM, Yaoundé.
- Banque mondiale, 2000. *Combattre la pauvreté. Rapport sur le développement dans le monde*. Washington DC .
- Becattini G. , Rullani E., 1995. « Système local et marché global. Le district industriel ». In Rallet A. et Torre A. (Ed.), *Economie industrielle et économie spatiale*. Paris, Association de Science Régionale de Langue Française - Economica, pp. 172-192.
- Benoit-Cattin M., 1994. « Logiques paysannes et modélisation des systèmes productifs. L'autofourniture alimentaire en question ». In Benoit-Cattin M. (Ed.), *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. Les fondements micro-économiques*. Paris, Revue Française d'Economie, pp. 83 - 121.
- Bosc P.-M., Eychenne D., Hussein K., Losch B., Mercoiret M.-R., Rondot P., Mackintosh-Walker S. 2002 (a). *The role of rural producers organisations (RPOs) in the World Bank rural development strategy*. Rural Strategy, Background paper # 8, World Bank, Rural development family, Washington DC, 160 pages.
- Bosc P.-M., Berthomé J., Losch B., Mercoiret M.-R., 2002 (b). *Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines . De la protection sous tutelle à la mondialisation. A paraître dans le n°285 de la Revue des études coopératives, mutualistes et associatives (RECMA), juillet 2002, 15 pages.*
- Cirad-Tera, 1998. *Agricultures familiales. Atelier de travail, 2 et 3 février 1998*, Montpellier, Cirad, 72 pages.
- Fida, 2001. *Evaluation de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest*. Fida, Rome.
- Haubert M. (dir.), 1997. *Les paysans, l'Etat et le marché*. Publications de la Sorbonne, Paris.
- Hoff K., Stigliz J.E., 2000. « Modern economic theory and development ». In Meier G. M. et Stigliz J. E. (Ed.), *Frontiers of development economics. The future in perspective*. Washington (USA), The World Bank, pp. 389 - 459.
- Hugon P., 1994. « Filières agricoles et politique macro-économique en Afrique Sub-Saharienne ». In Guillaumeont P. (Ed.), *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. Les aspects macro-économiques*. Paris, Revue Française d'Economie, pp. 83 - 121.
- Lamarche H., 1991. *L'agriculture familiale. Une réalité polymorphe*, tome 1. L'Harmattan, Paris, 304 pages.
- Lamarche H., 1994. *L'agriculture familiale. Du mythe à la réalité*, tome 2. L'Harmattan, Paris, 300 pages.
- Losch B., 2002. « La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques ? ». Colloque SFER *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris, 21-22 mars 2002, 23 pages.
- Mazoyer M., Roudart L., 1998. *Histoire des agricultures dans le monde. Du néolithique à la crise actuelle*. Seuil.
- Mendras H., 1976. *Sociétés paysannes*. Armand Colin

Mercoiret M.-R., Munoz J.P., Minla Mfou'ou, Berthomé J., Bosc P.-M., 2000. *Les organisations paysannes face aux défis de la mondialisation*. Tome 1 Mise en œuvre de la première phase du projet fédérateur de recherche-action-formation. RIAD, APM, FPH, CIRAD.

ROPPA, 2001. *Note à l'attention du Président de la commission de l'Uemoa*. Conclusions de l'atelier régional sur la politique agricole de l'Uemoa, Ouagadougou, 2, 3 et 4 octobre 2001, 5 p.

Bibliographie Sénégal

Bailhache R., Funel J.M., Mbaye A., Bonnefond P., Caneill J., Raymond C., Jamin J.Y., Ormancey, 1982. *Evaluation économique de l'aménagement de la rive gauche du fleuve Sénégal*. Rapport Général. CCCE et Ministère français des relations extérieures, Paris, 199 p.

Bélières J.-F., 1995. « Difficultés de mise en place d'une alternative libérale à un modèle de développement de type révolution verte administrée et moderne. Le cas de la riziculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal ». In *Succès et limites des révolutions vertes*. Journées de la Mission d'Economie et Sociologie du CIRAD., Montpellier, Mai 1997, 46 - 59,

Bélières J.-F., Yung J.-M., 1998. *Etude des conditions de mise en valeur des périmètres irrigués dans le département de Matam*. Tome 3 : *structures économiques et place de l'irrigation dans la stratégie des acteurs*. Cirad-Tera, Montpellier, 95 p. + annexes.

Bélières J.-F., Touré E.H.A., 1999. *Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal*. Thèse en Economie du développement agricole, agro-alimentaire et rural, Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, Montpellier, 593 p. + annexes

Boussard, J.-M., 1987. *Economie de l'agriculture*. Paris, Economica.

Durouflé G., 1996. *Tendances, contraintes et perspectives de l'agriculture sénégalaise*. Document de réflexion stratégique. 104 p.

Engelhard, P., 1991. « La vallée "revisitée" ou les "Enjeux de l'après-barrage" cinq ans plus tard ». In Crouse B., M. P. and S. S.M, *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements (1980-1990)*, Paris, Karthala, pp. 46-79.

Le Gal P.Y., 1992. *Le delta du fleuve Sénégal : une région en pleine mutation*. Cirad-Sar / ISRA, Montpellier.

Randolph T.F., 1997. *The economics of rice production in Sénégal*. Background paper for the DAI rice sector study. Draft. DAI/WARDA, Bouaké, Côte d'Ivoire, 87 p.

Sarraut-Woods J., 1998. « La politique française de coopération en matière de développement rural. Des certitudes à la dérive ». In Observatoire permanent de la coopération française, *Rapport 1998*, Karthala, Paris, pp 47-94.

Seck S.M., 1991. « Sur la dynamique de l'irrigation dans la vallée du fleuve ». In Crouse B., M. P. and S. S.M, *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements (1980-1990)*. Paris, Karthala, pp. 17-43.

Seck T.A., 1997. *Vision à moyen et long terme pour la réactualisation du PISA. Stratégies et objectifs*. Université Paris I. Paris, 85 p.

Yung J.M. , Zaslavsky J., 1992. *Aperçu sur les stratégies des producteurs et des organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal*. Cirad-Sar / CCCE, Montpellier, 84 p.

Bibliographie Mali

- Bélières J.-F., Sourisseau J.-M., Jamin J.-Y. , Kuper M., 2002. « Le statut foncier. Une appropriation difficile des terres aménagées ». In Bonneval P., Kuper M. et Tonneau J.-P. (Ed.), *L'Office du Niger grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement*. Montpellier - Paris, Cirad/Karthala, pp. 222 - 226.
- Jamin J.-Y., 1994. *De la norme à la diversité : l'intensification rizicole face à la diversité paysanne dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger*. Institut national agronomique de Paris-Grignon, Paris, 398 p.
- Lavigne Delville P., 1998. « Sécurité foncière et intensification ». In *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* P. Lavigne Delville (Ed.), Paris, Karthala et Coopération française, pp. 264 - 292.
- Mariko D., Chohin-Kuper A. , Kelly V., 1999. *La filière riz à l'Office du Niger au Mali : une nouvelle dynamique depuis la dévaluation du FCFA*. Institut d'économie rurale (IER) et Institut du Sahel (INSAH). Bamako, 37 p.
- Mendez del Villar P., Sourisseau J.-M. , Diakité L., 1995. *Les premiers effets de la dévaluation sur les filières riz irrigué au Sahel. Le cas du Mali*. IER/CIRAD., Montpellier, 183 p.
- Sourisseau J.-M., 2000. *Les stratégies de diversification des revenus sur les grands aménagements hydro-agricoles sahéliens. Les cas de l'Office du Niger au Mali et du delta du fleuve Sénégal*. Ecole doctorale. Analyse et techniques économiques avancées., Université de Paris X - Nanterre UFR Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique., 593 p. + annexes
- Sourisseau J.-M., 2002. « La pertinence du modèle paysan. Les risques d'une réorientation radicale des modes de mise en valeur ». In Bonneval P., Kuper M. et Tonneau J.-P. (Ed.), *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement*. Paris - Montpellier, Karthala - Cirad, pp. 233 - 237.
- Sourisseau J.-M. , Yung J.-M., 2002. « Les stratégies paysannes. L'adaptation des exploitations aux changements économiques et institutionnels ». In Bonneval P., Kuper M. et Tonneau J.-P. (Ed.), *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement*. Paris - Montpellier, Karthala - Cirad, pp. 184 - 189.
- SOGREAH/BCEOM/BETICO, 2000. *Rapport 2 phase 1B : Mise en valeur. Etude du schéma directeur de développement pour la zone Office du Niger*. Office du Niger. Ségou (Mali) Mai 2000. 42 p. + annexes.
- SOGREAH/BCEOM/BETICO, 2001. *Rapport 6 phase 1B. Rapport principal : Ebauche de scénarios de développement à moyen et long terme. Etude du schéma directeur de développement pour la zone Office du Niger*. Office du Niger. Ségou (Mali) Avril 2001. 139 p.

Bibliographie Burkina Faso

- Bigot Y., Raymond G., 1991. *Traction animale et motorisation en zone cotonnière d'Afrique de l'Ouest du Burkina Faso*, Montpellier, France, CIRAD-SAR, coll. Documents Systèmes Agraires, No 14, 95 p.
- Faure, G. 1994. « Mécanisation, productivité du travail et risques : le cas du Burkina Faso », *Economie rurale*, No 219, janvier-février 1994, pp 3-11.
- Pigé J., 2000. *Typologie de fonctionnement des exploitations agricoles de la zone cotonnière ouest du Burkina Faso. Principes méthodologiques, modalités de mise en œuvre, critères d'élaboration, présentation des types de fonctionnement mis en évidence*, SOFITEX-CIRAD, Bobo-Dioulasso, 56 p.
- Rebuffel P., 2002. « Fonctionnement, trajectoire et typologie des exploitations en zone cotonnière ». *Cahiers de l'Agriculture*. 12 p., (à paraître).
- Schwartz A., 1991. *L'exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabé : caractéristiques sociologiques, démographiques et économiques*. Paris. France. ORSTOM. 88p.

Bibliographie Bénin

- Fournier S., 2002. *Dynamiques de réseaux, processus d'innovation et construction de territoires dans la production agroalimentaire artisanale. Etudes de cas autour de la transformation du gari de manioc et de l'huile de palme au Bénin*. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles / St-Quentin-en-Yvelines, 325 p. + annexes.
- Fournier S., Ay P., Jannot C., Okounlola-Biaou A. et Pédé E., 2001. *La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria*. Editions du Cirad, collection Alisa, Montpellier, 94 p. + annexes.
- Fournier S., Muchnik J. et Requier-Desjardins D., 2001. « Enjeux et contraintes du développement de la filière huile de palme au Bénin : une approche par les systèmes agroalimentaires localisés ». In : *Actes du colloque international « Un produit, une filière, un territoire »*, Université Toulouse-le-Mirail, Laboratoire Dynamiques Rurales, 21-23 mai 2001, 15 p.
- Jannot C., 1996. *Panorama de la filière palmier à huile au Bénin*. Document interne, Doc. CP-510, Cirad, Montpellier, 54 p. + annexes.
- MDR, 1994. *Filière palmier à huile*. Document de travail, Ministère du Développement Rural, Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse, Cotonou (Bénin), 22 p. + annexes.
- Rouzière A., 1995. *Etude des mini et micro-huilleries de palme en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Document interne, n° CP-793, Cirad, Montpellier, 109 p. + annexes.



**International
Institute for
Environment and
Development**

Programme Zones Arides

Le Programme Zones Arides oeuvre pour la promotion d'une gestion plus efficace et équitable des ressources naturelles de l'Afrique semi-aride. Ses efforts sont tout particulièrement centrés sur la gestion décentralisée des ressources naturelles, le développement pastoral, les régimes fonciers et les problèmes d'accès aux ressources. Les principaux objectifs du programme sont de renforcer les capacités des communautés locales pour une gestion durable des ressources, à travers la mise en place d'institutions locales efficaces et responsables, d'identifier et de promouvoir des politiques nationales qui reconnaissent et renforcent le pouvoir de prise de décisions et l'autorité au niveau local. En outre, le Programme Zones Arides appuie toutes actions de plaidoyer et de lobbying pour l'adoption de politiques et d'institutions qui soutiennent les besoins et priorités de développement des populations vivant dans les zones arides.

Ces objectifs sont matérialisés à partir des cinq activités suivantes: (1) la recherche en collaboration avec différents partenaires en Afrique, (2) la formation et la promotion des méthodes participatives, (3) la dissémination de l'information, (4) le conseil en matière de politiques auprès des bailleurs de fonds et enfin (5) l'information et la mise en réseau pour promouvoir des relations d'apprentissage mutuel entre pays francophones et anglophones de l'Afrique.

**International Institute for
Environment and Development**
3 Endsleigh Street
London WC1H 0DD
UK

Tel: (+44 20) 7388 2117
Fax: (+44 20) 7388 2826
E-mail: drylands@iied.org
Website: www.iied.org

ISSN 1357 9312